



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Nous vous remercions pour votre engagement en tant que pilote pour des activités de sports et de loisirs adaptés au sein de l'association Capdenho. Notre force réside dans la qualité de nos prestations, de notre accueil et de l'accompagnement des bénéficiaires. A ce titre, votre engagement et votre attitude sont primordiaux pour la bonne image de notre association ; vous en êtes les ambassadeurs sur le terrain

Dans le cadre de vos engagements pour le compte de Capdenho, vous vous engagez à respecter les points suivants :

- vous représentez l'association Capdenho et à ce titre vous vous identifiez à la mission et aux buts fixés par l'association
- vous veillez en tout instant à assurer la sécurité maximale
- vous placez le bénéficiaire au centre des préoccupations et vous vous adaptez à ses besoins afin de garantir son bien-être
- vous évaluez vos limites et vous vous adressez à votre coéquipier (2^e pilote) pour toute aide qui serait jugée nécessaire pour assurer la sécurité et le bon déroulement de l'activité
- vous contribuez au bon esprit d'équipe et à la bonne ambiance de la journée en adoptant une attitude ouverte, à l'écoute et vous favorisez la collaboration avec la personne qui accompagne le bénéficiaire
- vous respectez scrupuleusement toutes les consignes données par le coordinateur
- vous vous engagez à suivre les formations continues nécessaires à la validation de vos acquis
- vous acceptez les éventuelles modifications de programme qui interviendraient dans un délai court, notamment liées à la santé du bénéficiaire ou aux conditions météo qui ne permettraient pas le bon déroulement de l'activité
- vous vous engagez à respecter la dignité de la personne bénéficiaire et des besoins particuliers qu'elle pourrait émettre
- de manière générale, vous vous engagez à vous renseigner auprès de votre coordinateur ou de l'association Capdenho pour toute question qui resterait à clarifier.

D'un point de vue organisationnel, vous vous engagez à :

- respecter l'horaire et le programme convenu
- disposer de l'équipement et du matériel nécessaire pour l'activité que vous allez encadrer
- placer la sécurité de manière centrale et permanente
- ne pas consommer d'alcool ni de drogue avant et pendant le déroulement de l'activité
- respecter le matériel mis à disposition et signaler tout problème qui pourrait être rencontré au coordinateur ou au responsable du matériel.
- signaler immédiatement tout accident, incident ou anomalie dans le déroulement de l'activité, au coordinateur ou un membre du comité.